

Employé-e de commerce CFC

Avec Maturité professionnelle intégrée (MP1)

Orientation économie & services, type
économie



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC
Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule GKB

Index

Conditions	4
Durée de formation	4
Jours de cours	4
Inscription.....	4
Frais	5
Profil de qualification	5
Formation à l'école professionnelle.....	6
Cours blocs	7
Evaluation par l'école professionnelle	7
Formation en entreprise.....	8
Evaluation par l'entreprise.....	8
Cours interentreprises	8
Evaluation par les cours interentreprises	8
Recommandation aux parties contractantes	9
Mesures pédagogiques.....	9
Procédure de qualification partie CFC.....	9
Représentation schématique de la systématique globale de la PQ CFC.....	9
Représentation schématique du calcul de la note finale CFC.....	10
Calcul de notes partie CFC	11
Procédure de qualification partie maturité professionnelle.....	12
Calcul de notes partie maturité	13
Domaine de qualification « travail pratique ».....	13
Certificat	14
Perfectionnement professionnel.....	14
Prise de notes	15

Conditions

- > Avoir conclu un contrat d'apprentissage d'employé-e de commerce CFC avec une entreprise formatrice.
- > Avoir terminé la scolarité obligatoire en section prégyrnasiale avec succès ou en section générale avec au moins 20 points aux 2 derniers semestres (selon la pondération : français (1x), mathématique (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences naturelles, géographie et histoire (moyenne 1x). Aucune de ces notes ne peut être inférieure à 4.5. Les deux derniers semestres ou la moyenne des deux semestres sont pris en compte.
Les candidat-e-s qui ne remplissent pas ces conditions doivent passer un examen d'admission qui a lieu en août, la semaine précédant la rentrée scolaire.
- > La présence de la PEF aux cours professionnels est obligatoire.

Durée de formation

3 ans

Jours de cours

- > Les cours sont fréquentés 2 jours durant chaque année d'apprentissage.
- > Des cours-blocs sont organisés durant la formation
- > L'EPAC propose des cours facultatifs de langue (allemand et anglais).

Inscription

- > Une inscription à la maturité professionnelle doit se faire indépendamment du choix indiqué sur le contrat d'apprentissage.
- > Un formulaire est à disposition sur le site internet de l'école. Il doit être complété avec l'accord de l'entreprise formatrice et des représentants légaux si la PEF est mineure et envoyé à l'EPAC jusqu'au 15 juillet qui précède la nouvelle rentrée scolaire.

Frais

- > Les frais scolaires sont à la charge de la PEF sauf si mention contraire dans le contrat d'apprentissage. Le montant du matériel scolaire varie chaque année selon les manuels nécessaires à la PEF.
- > La taxe de cours qui couvre les frais généraux de matériel distribué en classe s'élève annuellement à CHF 45.-.
- > La taxe d'inscription à la maturité professionnelle s'élève à CHF 100.- pour toute la formation et est facturée à l'entreprise formatrice par le Service de la formation professionnelle.
- > Pour les visites, excursions, séjours, etc., une participation financière peut être demandée aux PEF.
- > Il est possible de demander une bourse d'apprentissage. Vous trouvez des informations sous : <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/bourses-detudes-et-prets/bourses-detude-ou-dapprentissage>.

Profil de qualification

Les PEF sont soumises à l'enseignement menant à la maturité professionnelle, défini dans l'Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale. Celui-ci comprend trois **domaines**. Les PEF sont également soumises au profil de qualification, défini dans l'Ordonnance sur la formation des employé-e-s de commerce CFC qui comprend **cinq domaines**. Tous sont enseignés ou pratiqués de manière coordonnée dans les trois lieux de formation, à savoir à l'école professionnelle, dans l'entreprise formatrice et aux cours interentreprises.

Formation à l'école professionnelle

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage

Année d'apprentissage		1	2	3
Domaine fondamental	Première langue nationale (français)	2	2	2
	2ème langue nationale (allemand)	2	2	2
	3ème langue (anglais)	3	3	0
	Mathématiques	2	2	2
Domaine spécifique	Finance et comptabilité	2	2.5	3
	Economie et droit	2	2.5	3
Domaine complémentaire	Histoire et institution politiques	0	1	2
	Technique et environnement	2	1	0
Domaine supplémentaire pour le CFC ¹	Domaine de compétences opérationnelles (DCO) E / Domaine d'enseignement (DE) ³	4	2	0
Domaine supplémentaire pour le CFC ²	Préparation à la procédure de qualification CFC : DCO B-C-D-E / DE 1 - DE 2 - DE 4	0	0	4
Travail interdisciplinaire	TIB / TIP intégré dans l'enseignement (en partie cours blocs)			
Cours facultatifs (<i>Allemand Goethe débutant, B1, B2, C1</i>)*		2	2	2
Cours facultatifs (<i>Anglais Cambridge</i>)		2	2	2

* avec la possibilité d'obtenir un diplôme de langue officiel

¹ Des cours dans le DCO E (Utilisation des technologies numériques du monde du travail) sont suivis pour acquérir les connaissances nécessaires pour l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC).

² Dans le cadre de ce domaine supplémentaire, les PEF sont spécifiquement préparées aux examens axés sur les DCO B-C-D et E de la procédure de qualification des employés de commerce CFC.

Des informations détaillées sur les DCO sont dans la brochure Employé-e de commerce CFC (sans maturité).

Cours blocs

En complément des unités d'enseignement à l'horaire, des cours blocs sont organisés (env. 1½ jours d'école / semestre). Le programme est fixé chaque année. Les entreprises formatrices reçoivent une convocation suffisamment en avance pour planifier l'organisation interne.

Evaluation par l'école professionnelle

A la fin de chaque semestre, une promotion a lieu sur la base des domaines de spécialisation MP :

Domaines évalués chaque semestre	1er semestre (exemple de notes)	2ème semestre (exemple de notes)
Première langue nationale (français)	4.5	5.0
2ème langue nationale (allemand)	4.5	5.0
3ème langue (anglais)	3.5	3.5
Mathématiques	3.5	4.0
Finance et comptabilité	4.5	3.5
Economie et droit	4.5	3.5
Histoire et institutions politiques	3.5	5.5
Technique et environnement	3.5	4.5
Moyenne	4.0	4.3
	promotion provisoire	non promotion

Le semestre est considéré comme réussi si tous les critères suivants sont remplis :

- > la moyenne est égale ou supérieur à 4.0 et
- > il n'a pas été attribué plus de deux notes inférieures à 4.0 et
- > la somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne dépasse pas deux unités.

La personne en formation qui ne remplit pas ces conditions est promue provisoirement au semestre suivant.

La personne en formation qui ne remplit pas les conditions de promotions une seconde fois est exclue de l'enseignement de la maturité professionnelle et poursuit sa formation dans une classe de CFC sans maturité professionnelle.

Les notes de DCO E du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} semestre, des TIB du 3^{ème} et 5^{ème} semestre ainsi que la note du TIP du 4^{ème} semestres sont mentionnées sur les bulletins mais ne comptent pas pour les promotions.

Formation en entreprise

En cas de problème en entreprise, vous pouvez vous adresser au Service de la formation professionnelle à Fribourg (tél. 026 305 25 00) ou auprès de la Commission d'apprentissage de votre formation : <https://www.fr.ch/deef/sfp/pendant-lapprentissage/commissions-dapprentissage>.

Evaluation par l'entreprise

Selon l'Art. 18 OrFo employé-e de commerce CFC, les prestations en entreprise de la PEF dans les domaines des compétences professionnelles, compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont évaluées à la fin de chaque semestre. Le formateur documente les prestations de la PEF sous la forme de contrôles de compétence de l'entreprise. Ceux-ci sont sanctionnés par des notes qui sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience de la Procédure de qualification.

Cours interentreprises

Les associations professionnelles organisent les cours interentreprises qui comprennent entre 8 et 16 jours de cours, selon la branche, pour l'entier de la formation. Aucun cours interentreprises ne doit avoir lieu durant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale.

Evaluation par les cours interentreprises

Selon l'Art. 20 OrFo employé-e de commerce CFC, les prestataires des cours interentreprises documentent les prestations fournies par la personne en formation durant les cours interentreprises sous la forme de deux contrôles de compétence. Les branches de formation et d'examen définissent dans les programmes des cours interentreprises à quel moment et pour quels cours les contrôles de compétence sont établis. Les contrôles de compétence sont notés et pris en compte pour le calcul de la note d'expérience de la Procédure de qualification.

Recommandation aux parties contractantes

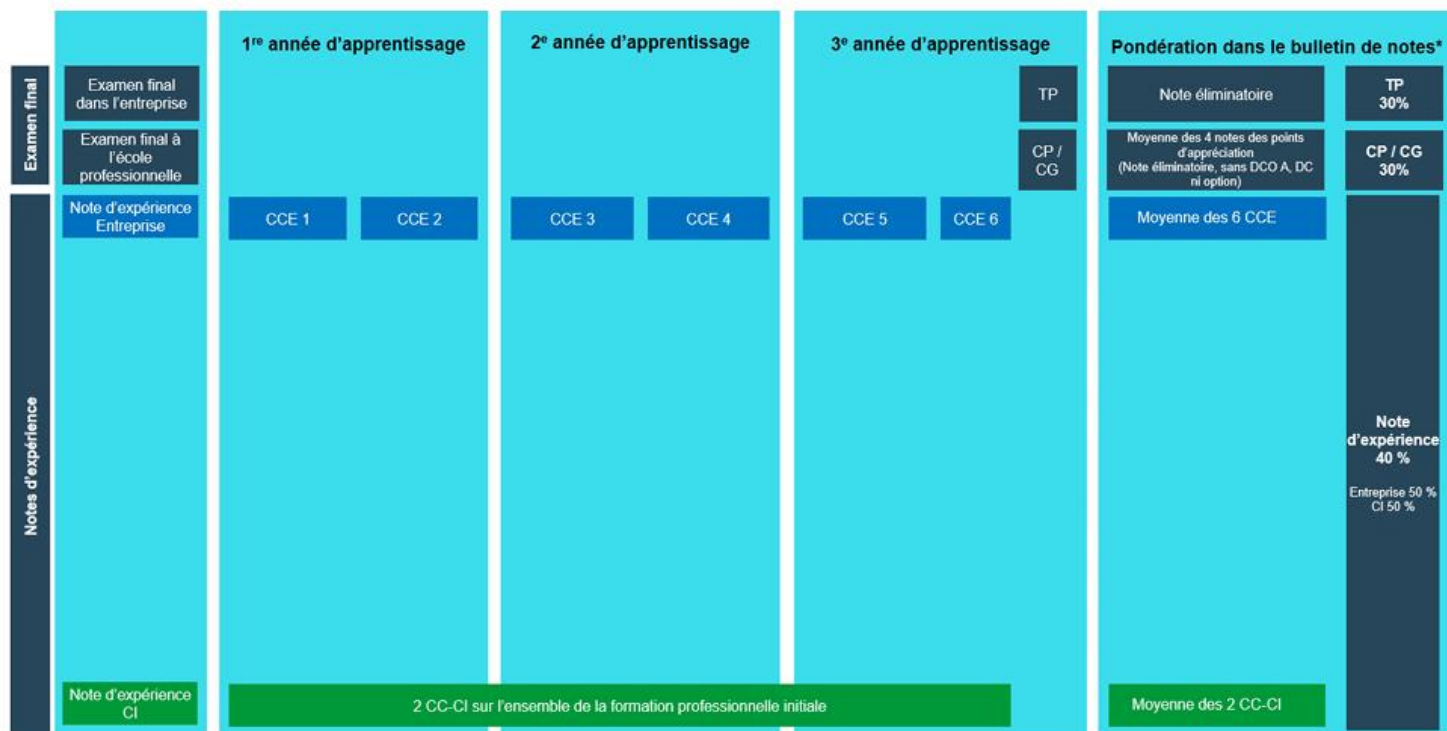
L'école professionnelle et l'entreprise formatrice analysent régulièrement ensemble les prestations des PEF, et formulent des recommandations en cas de difficultés d'apprentissage. Un changement de voie vers la formation d'employé-e de commerce CFC est envisageable.

Mesures pédagogiques

En cas de difficultés scolaires, la PEF peut bénéficier d'un soutien pédagogique. Ce service consiste au développement de techniques d'apprentissage afin de gagner en efficacité et en autonomie. L'EPAC offre un soutien individuel ainsi qu'un cadre de travail calme plusieurs soirs par semaine, accès libre sans rendez-vous.

Procédure de qualification partie CFC

Représentation schématique de la systématique globale de la PQ CFC



* Pour l'arrondi des notes, cf. dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification – Employée/Employé de commerce CFC (p. 4 et 5).
CCE = contrôle de compétences de l'entreprise ; TP = travail pratique ; CP / CG = connaissances professionnelles / culture générale

Représentation schématique du calcul de la note finale CFC

Notes d'expérience					
Formation à la pratique professionnelle (Entreprise) DCO A - DCO E	Note (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	Cours interentreprises (CIE) DCO A - DCO E	Note (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	Connaissances professionnelles et culture générale (école professionnelle) DCO A - DCO E, domaine à choix (DC) et option <i>Selon l'art. 19 al. 3, pas de note d'expérience dans les filières MP1</i>	
Contrôle de compétence de l'entreprise 1	4	Contrôle de compétence interentreprises 1	5.5		
Contrôle de compétence de l'entreprise 2	4.5	Contrôle de compétence interentreprises 2	5		
Contrôle de compétence de l'entreprise 3	5				
Contrôle de compétence de l'entreprise 4	4.5				
Contrôle de compétence de l'entreprise 5	5				
Contrôle de compétence de l'entreprise 6	5.5				
Moyenne des 6 compétences de l'entreprise (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	5	Moyenne des 2 compétences interentreprises (arrondie aux notes entières ou aux demi-notes)	5.5		
Pondération	50%	Pondération	50%	Pondération	0%
Note d'expérience globale (Pondération PQ 40%) (moyenne pondérée de la somme des deux domaines de qualification, arrondie à la première décimale)					5.3

Travail pratique (Pondération PQ 30% - note éliminatoire - note entière ou demi-note)	5.5
--	------------

Examens scolaires finaux sur les connaissances professionnelles et la culture générale				
Domaine de compétences opérationnelles	Nature de l'examen		Pondération	
DCO A		<i>Dispense pour la MP1, conformément aux dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final de la CSBFC</i>		
DCO B	75 min écrit	Étude de cas avec tâches partielles	25% note entière ou demi-note	5
DCO C	75 min écrit	Simulations pratiques (+ une langue étrangère)	25% note entière ou demi-note	4
DCO D	30 min oral	Jeu de rôle et utilisation active (+ une langue étrangère)	25% note entière ou demi-note	4.5
DCO E	75 min écrit	Étude de cas avec tâches partielles	25% note entière ou demi-note	5.5
Connaissances professionnelles et culture générale - note globale (Pondération PQ 30% - note éliminatoire) (moyenne pondérée de la somme des cinq domaines de compétences évalués, arrondie à la première décimale)				4.8

Résultat global (Note éliminatoire - moyenne arrondie à la première décimale des notes pondérées de la note d'expérience globale (40%), du travail pratique (30%) et des Connaissances professionnelles et culture générale (30%))	5.2
---	------------

Calcul de notes partie CFC

- > **La note d'expérience globale** (cf tableau p.10, partie grise) est la moyenne pondérée des notes d'expérience (entreprise, CIE, école) arrondie à la première décimale.
- > **La note du domaine de qualification « Travail pratique »** (cf tableau p.10, partie verte) est **éliminatoire** et calculée comme note entière ou demi-note.
- > **La note du domaine de qualification « Connaissances professionnelles et culture générale globale »** (cf tableau p.10, partie bleue) est **éliminatoire** et calculée avec la moyenne de la somme des cinq domaines de compétences opérationnelles évalués lors des examens finaux, arrondie à la première décimale.
- > **Le résultat global** (cf tableau p.10, partie orange) est **éliminatoire** et calculé avec la moyenne arrondie à la première décimale des notes pondérées de la Note d'expérience globale, du Travail pratique et des Connaissances professionnelles et culture générale.

La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies :

- > la note du travail pratique est supérieure ou égale à 4 ;
- > la note des connaissances professionnelles et culture générale globale est supérieure ou égale à 4 ;
- > la note globale est supérieure ou égale à 4.

La procédure de qualification peut être répétée **deux fois au maximum**. Les parties réussies ne doivent pas être répétées.

Vous trouvez des informations plus détaillées sur les domaines de compétences opérationnelles et la procédure de qualification dans la brochure Employé-e de commerce CFC (sans maturité professionnelle).

Procédure de qualification partie maturité professionnelle

Domaine de qualification	Répartition des notes	Pondération
Première langue nationale (Français)	Examen écrit	50 %
	Examen oral	
	Notes scolaires ¹	50 %
2ème langue nationale (Allemand)	Examen écrit	50 %
	Examen oral	
	Notes scolaires ¹	50 %
3ème langue (anglais ²)	Examen écrit²	50 %
	Examen oral²	
	Notes scolaires ¹	50 %
Mathématiques	Examen écrit	50 %
	Notes scolaires ¹	50 %
Finance et comptabilité	Examen écrit	50 %
	Notes scolaires ¹	50 %
Economie et droit	Examen écrit	50 %
	Note scolaires ¹	50 %
Histoire et institutions politiques	Notes scolaires ¹ (= Ø note bulletin scolaire 2ème et 3ème année)	100 %
Technique et environnement	Notes scolaires ¹ (= Ø note bulletin scolaire 1ère et 2ème année)	50 %
Travail interdisciplinaire	TIB (Notes scolaires)	50 %
	TIP	50 %

¹ = Ø de tous les bulletins de notes semestrielles

² L'examen final d'anglais est organisé après la 2ème année d'apprentissage. Il s'agit d'une procédure de qualification anticipée.

La procédure de qualification sur la formation scolaire est réussie si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- > la moyenne est égale ou supérieur à 4.0 et
- > il n'a pas été attribué plus de deux notes inférieures à 4.0 et
- > la somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne dépasse pas deux unités.

Certificat international de langue :

- > un certificat de langue peut être converti en une note pour la procédure de qualification (PQ), mais il ne dispense pas de l'enseignement.
- > le certificat de langue à faire valoir doit être d'un niveau B2 ou supérieur.
- > afin de prendre en compte un certificat de langue pour la procédure de qualification et le convertir en une note en lieu et place de l'examen final, les PEF doivent présenter une copie de leur certificat de langue ou de l'attestation de réussite et remplir le formulaire « Demande de prise en compte d'un certificat international de langue » avant le 30 mars de l'année de procédure de qualification de cette branche. Les écoles professionnelles convertissent le résultat de l'examen de diplôme en une note d'examen selon l'art. 24, al. 1.

Calcul de notes partie maturité

- > dans les branches où des examens finaux ont lieu, la note se compose à part égale de la note d'examen et de la note d'école.
- > La note d'examen correspond à la prestation notée ou à la moyenne des prestations d'examen dans la branche considérée.
- > La note d'école correspond à la moyenne des notes des bulletins semestriels obtenues dans la branche concernée ou pour le travail interdisciplinaire.
- > Les notes attribuées dans les branches du domaine complémentaire correspondent aux notes d'école.
- > Dans le travail interdisciplinaire, la note se compose à parts égales de la note du travail interdisciplinaire centré sur un projet et de la note d'école.
- > La note du travail interdisciplinaire centré sur un projet correspond à l'appréciation du processus d'élaboration, du produit final et de la présentation.

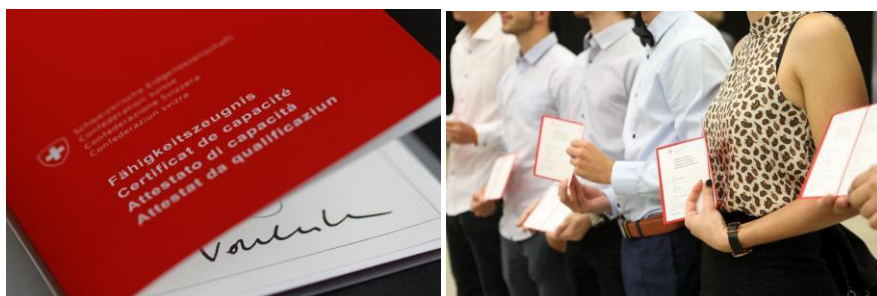
Domaine de qualification « travail pratique »

Dans le cadre du domaine de qualification « travail pratique » en entreprise, les personnes en formation réalisent une étude de cas dirigée spécifique à la branche. Les personnes en formation doivent montrer qu'elles sont à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'examen se déroule dans la langue nationale de la région et a lieu sur un site central choisi par la branche de formation et d'examens inscrite dans le contrat d'apprentissage. L'étude de cas dirigée est traitée à l'oral et peut inclure des tâches partielles écrites.

Un DCO ne peut pas être pondéré à plus de 50 %. La pondération des DCO dépend des spécificités de la branche et est déterminée de manière aussi équitable que possible par la branche de formation et d'examens.

Certificat

En cas de réussite (formation scolaire selon critères CFC et selon critères MP ET formation en entreprise), la PEF obtient le certificat fédéral de capacité (CFC) et est autorisée à porter le titre légalement protégé d'employé-e de commerce CFC. La PEF obtient également le certificat fédéral de maturité professionnelle.



Perfectionnement professionnel

Les titulaires d'une maturité professionnelle fédérale peuvent poursuivre leurs études à la Haute école de gestion selon différentes variantes de formation. Ils ont accès à l'université par la passerelle DUBS (collège St-Michel). La Société des employés de commerce (www.secfribourg.ch) offre de nombreuses possibilités de perfectionnement.

[illegible]

**Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC
Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule GKB**

Rue de Dardens 80, 1630 Bulle

T +41 26 305 87 00, www.fr.ch/epac

Etat 10.04.2026

6-1-3 GUI_ Commerce MP1_FR _EPAC



Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

